



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 octobre 2023, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris comme suite à la lettre datée du 7 octobre 2023 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du régime israélien (S/2023/742). Dans sa lettre, le représentant du régime israélien s'est de nouveau efforcé de justifier ou de dissimuler les crimes odieux perpétrés contre le peuple vulnérable et sans défense de Palestine en formulant des allégations sans fondement contre mon pays.

La République islamique d'Iran rejette catégoriquement et sans ambages toute allégation infondée concernant son implication dans la riposte de la Palestine à l'occupation et à l'agression israéliennes. Les décisions et mesures prises récemment par les groupes de résistance de Palestine sont uniquement dictées par les Palestiniens et sont fermement ancrées dans le principe fondamental de l'autodétermination.

La communauté internationale est clairement consciente des politiques d'agression, de violence, de discrimination raciale et d'apartheid que fait subir avec acharnement le régime israélien au peuple palestinien depuis 75 ans. Marquée par des blocus urbains, la destruction et la confiscation de biens et de terres agricoles, et le déplacement forcé de résidents, l'occupation des terres du peuple palestinien se poursuit. Ces atrocités persistantes constituent des violations flagrantes de normes impératives du droit international, notamment l'interdiction formelle de l'acquisition de territoire par la force, le droit naturel à l'autodétermination et l'interdiction de la discrimination raciale et de l'apartheid, violations qui sont une preuve criante de cette occupation. Il est regrettable que la réponse de la communauté internationale à ces graves violations n'ait pas permis d'amener les responsables à rendre des comptes. Cette impunité et le silence assourdissant du Conseil de sécurité ont réduit les résolutions de longue date des organes de l'ONU à de simples mots. Aujourd'hui, le monde assiste une fois de plus à un regain d'atrocités et d'actes de châtement collectif horribles visant le peuple palestinien dans la bande de Gaza, qui constituent des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, orchestrés par le régime israélien. L'incapacité de la communauté internationale à intervenir rapidement pourrait entraîner une véritable crise humanitaire aux lourdes conséquences.

La République islamique d'Iran exhorte la communauté internationale, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités et à prendre des mesures décisives en contraignant le régime israélien à mettre fin à son occupation, à ses atrocités et à son agression et



à respecter résolument ses obligations internationales, notamment celles que lui imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits humains.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Irvani**
